

# **Compte rendu de la séance du 15 Mai 2025**

## **à 20 heures**

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 Mai 2025

**Étaient présents :** PLU Jean-Claude – DOUAY Claude – LEFRANC Marie-Noëlle – MARTAUX Lucien – BEGHIN Olivier – CARON Nathalie – CAT Bruno – DEGARDIN Barbara – PONCHART Magalie – TORCHY Arnaud.

**Absent excusé :** PAIX Olivier ayant donné pouvoir à CAT Bruno.

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
2. Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
3. Signature du registre des délibérations.
4. Présentation de trois devis en ce qui concerne le projet d'audit rénovation énergétique des bâtiments communaux.
5. Renouvellement des contrats de travail des agents de service.
6. Convention entre la Communauté Urbaine d'Arras (CUA) et ses communes membres portant sur l'Appel à Manifestation d'Intérêt visant à la massification de la production d'énergie photovoltaïque sur le territoire communautaire : avis du conseil municipal.
7. Compte-rendu de la réunion avec TEREOS/CUA sur sécurisation du chemin de la cour à Betteraves.
8. Réflexion sur un éventuel changement de prestataire repas cantine et présentation de deux offres.
9. Dans le cas où un changement de prestataire repas cantine est approuvé, fixation du tarif du montant du repas facturé (l'augmentation serait minime).
10. Questions diverses.

### **1 – DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Arnaud TORCHY se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

### **2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

### **3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

### **4 – PRÉSENTATION DE TROIS DEVIS EN CE QUI CONCERNE LE PROJET D'AUDIT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX.**

Présentation des trois devis pour l'audit des bâtiments communaux (montants en HT).

	ECOBAT Hazebrouck	BET 360 Beaumetz les Loges	EneR CONCEPT Fampoux
Mairie Ecole	3 150.00 €	3 200.00 €	4 500.00 €
Salle Polyvalente et salle de musique	2 520.00 €	3 200.00 €	3 150.00 €
Cantine-garderie médiathèque	3 075.00 €	1 900.00 €	3 525.00 €
<i>plus-value pour absence de plans</i>		1 000.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>8 745.00 €</b>	<b>9 300.00 €</b>	<b>11 175.00 €</b>

Après étude des devis, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de choisir l'entreprise BET 360 de Beaumetz les Loges pour l'audit de la cantine-garderie médiathèque et de la mairie-école.

## **5 – RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES DEUX AGENTS DE SERVICE.**

Monsieur le Maire rappelle les conditions selon lesquelles les communes ont la faculté de recruter des agents non titulaires ou contractuels pour assurer un travail saisonnier ou occasionnel sur le fondement de l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de deux postes d'agent de services pour une période allant du 01/09/2025 au 31/08/2026 à raison de 17,30 heures/semaine pour les deux agents en poste.

## **6 – CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS ET SES COMMUNES MEMBRES PORTANT SUR L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT VISANT À LA MASSIFICATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Le conseil municipal ne souhaite pas se prononcer en attente de renseignements complémentaires. Ce point sera reporté à la prochaine réunion

## **7 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC TEREOS/CUA SUR SÉCURISATION DU CHEMIN DE LA COUR À BETTERAVES (PRÉSENTS M. LE MAIRE ET M. DOUAY)**

Une réunion a eu lieu avec TEREOS, la commune et la CUA car l'industriel souhaite sécuriser la sortie de la cour à betteraves, endroit dangereux.

Des engagements ont été pris : mise en place de panneaux de signalisation et rétablissement de l'éclairage public par la CUA, aménagement de la sortie poids-lourds par l'industriel sur sa propriété.

Les représentants de TEREOS ont fait la demande d'une restriction de circulation de cette voie communale, à l'exception des camions betteraviers pendant la période de campagne, ce qui s'apparenterait à une privatisation de la voie. Une réponse négative leur a été apportée, ceci n'étant pas envisageable à l'heure actuelle.

## **8– RÉFLEXION SUR UN ÉVENTUEL CHANGEMENT DE PRESTATAIRE REPAS CANTINE ET PRÉSENTATION DE DEUX OFFRES.**

Afin d'éventuellement changer de prestataire pour la restauration scolaire nous avons pris contact avec d'autres prestataires afin d'avoir des devis des tarifs qui nous seront facturés au 1<sup>er</sup> septembre 2025.

Devis de l'entreprise La Normande : 3.65 € par repas.

Devis de l'entreprise Convivio : 3.87 € par repas.

Au vu des devis bien supérieurs à API, les membres du conseil décident, à l'unanimité, de rester en contrat avec notre prestataire actuel API Restauration.

## **9 – DANS LE CAS OU UN CHANGEMENT DE PRESTATAIRE REPAS CANTINE EST APPROUVÉ, FIXATION DU TARIF DU MONTANT DU REPAS FACTURÉ.**

Bien que ne changeant pas de prestataire, la hausse éventuelle du tarif de la cantine sera évoquée au prochain conseil du 19 juin 2025.

## **10 – QUESTIONS DIVERSES.**

Présentation et distribution par M. le Maire du document faisant part des nouvelles dispositions applicables lors des prochaines élections municipales de 2026 la loi votée en avril ayant été adoptée dernièrement par le Conseil Constitutionnel :

Parité hommes-femmes obligatoire et fin du panachage. Ces modalités feront l'objet d'une communication en temps voulu à tous les électeurs de la commune.

Lecture de la lettre de démission de M. Lucien MARTAUX 3<sup>ème</sup> adjoint. Démission effective au 31/05/2025 pour cause de départ de la commune.

Infiltrations d'eau à la micro-crèche. Nous recevrons lundi 26/05 un expert mandaté par Groupama au titre de la garantie dommages ouvrages.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.*